

BUDGET 2012-2013

LE QUÉBEC ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour un environnement
plus vert

Papier – pages intérieures



EcoLogo



100%



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

Carton – couverture



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2012-2013

LE QUÉBEC ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Pour un environnement plus vert

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Mars 2012

ISBN 978-2-551-25179-7 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-64251-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Le Québec, toujours le leader	3
1.1 Le Québec au premier rang	3
1.2 Des actions qui ont porté fruit : le plus bas taux d'émission par habitant jamais observé au Québec	4
2. Des actions qui permettront au Québec de maintenir son leadership	5
2.1 Une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES pour 2020	5
2.2 Création d'un marché du carbone au Québec	7
2.3 Prolongement de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles	9
2.4 Près de 2,7 milliards de dollars sur huit ans pour la lutte aux changements climatiques	10
3. Un nouveau plan d'action sur les changements climatiques pour 2013-2020	13
3.1 Soutenir l'action des citoyens	17
3.2 Créer des partenariats avec les collectivités et la société civile	23
3.3 Appuyer des entreprises innovantes	25
Conclusion	31

INTRODUCTION

Les efforts déployés depuis plusieurs années ont permis au Québec de devenir un véritable leader dans la lutte aux changements climatiques. Le Québec affiche aujourd'hui un des meilleurs bilans en Amérique du Nord pour les émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette position est en grande partie attribuable au développement de notre réseau hydroélectrique qui permet de générer une énergie propre pour l'ensemble des foyers et des entreprises du Québec.

Ce positionnement résulte également de l'adoption d'orientations claires en matière de réduction des émissions de GES, dont l'instauration du Fonds vert et la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques constituent un fait marquant.

Jusqu'à maintenant, ce plan d'action, doté d'une somme de 1,6 milliard de dollars, a donné lieu à la réalisation de plus de 2 000 projets. Il se voulait une contribution concrète du Québec à l'effort international de réduction des émissions de GES, ainsi qu'à l'adaptation de l'ensemble de la société québécoise aux conditions climatiques changeantes auxquelles elle devra faire face.

En adoptant une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020 et en instaurant un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, le Québec démontre, une fois de plus, qu'il entend poursuivre son engagement à long terme dans la lutte aux changements climatiques pour permettre un développement durable de l'économie québécoise et ainsi assurer un avenir plus vert à nos enfants.

Pour soutenir ces gestes, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs déposera prochainement le *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*.

Ce nouveau plan d'action prévoira des investissements de près de 2,7 milliards de dollars d'ici 2020, afin notamment :

- de soutenir l'action des citoyens;
- de développer des partenariats avec les collectivités et la société civile;
- d'appuyer des entreprises innovantes;
- de favoriser l'adaptation de la société québécoise aux changements climatiques.

Les orientations retenues s'inspireront de l'expérience du premier plan d'action afin de poursuivre les interventions les plus efficaces en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques, tout en instaurant de nouvelles mesures pour encadrer et appuyer les actions des citoyens, des collectivités, des entreprises ainsi que celles du gouvernement.

Le discours sur le budget 2012-2013 présente les grandes orientations du Plan d'action 2013-2020 ainsi que son financement. À cet égard, il prévoit notamment :

- que la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2014;
- que les revenus provenant du marché du carbone et du prolongement de la redevance seront entièrement affectés au prochain plan d'action;
- qu'un ensemble de mesures de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques seront incluses dans le plan d'action dont :
 - 1 537 millions de dollars pour le transport collectif et alternatif;
 - 610 millions de dollars pour les entreprises, incluant 23 millions de dollars afin de favoriser l'utilisation du bois dans la construction, et ainsi donner suite aux recommandations du rapport Beaulieu.

De plus, en appui au Plan d'action 2013-2020, le présent discours sur le budget prévoit des investissements additionnels totalisant plus de 144 millions de dollars, notamment afin de bonifier l'aide financière versée par le Québec dans le programme Rénoclimat et d'accompagner les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec dans l'implantation de leur ceinture verte.

Depuis plusieurs années, le Québec s'est résolument engagé dans la lutte aux changements climatiques et a confirmé son leadership en développement durable. Avec le nouveau Plan d'action 2013-2020, le Québec continue d'exercer son leadership dans le but d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES, de développement de sources d'énergie renouvelables et de technologies vertes.

1. LE QUÉBEC, TOUJOURS LE LEADER

La lutte aux changements climatiques est une grande priorité du gouvernement du Québec. Offrir à nos enfants un environnement sain et un air de qualité doit nécessairement se trouver au haut de la liste des priorités d'un gouvernement. D'ailleurs, le Québec est reconnu pour son leadership, tant au Canada que sur la scène internationale.

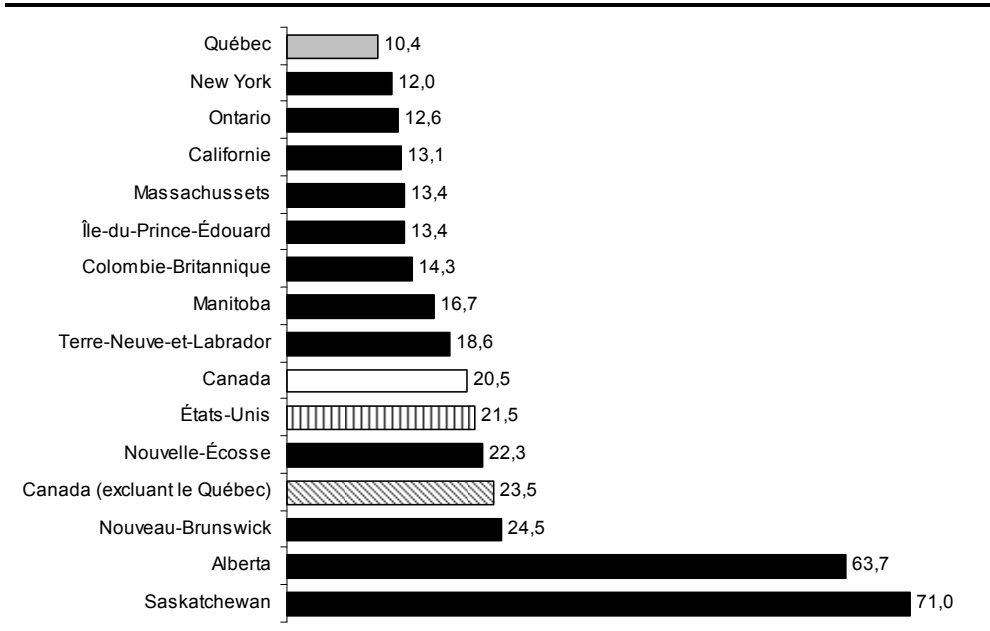
1.1 Le Québec au premier rang

Le Québec affiche le meilleur bilan parmi les provinces canadiennes et se classe parmi les meilleurs en Amérique du Nord en termes d'émissions de GES par habitant. En 2009, les émissions québécoises atteignaient 10,4 tonnes de GES¹ par habitant, alors que ces mêmes émissions atteignaient plus du double dans les autres provinces canadiennes, soit 23,5 tonnes en moyenne par habitant.

Cet excellent résultat, dû en grande partie aux investissements importants dans des sources d'énergie renouvelables comme l'hydroélectricité et l'énergie éolienne, est également attribuable à la mise en place d'actions concrètes pour réduire les émissions de GES comme le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

GRAPHIQUE 1

Émissions de GES par habitant au Canada et aux États-Unis en 2009 (en tonnes d'équivalent CO₂ par habitant)



Note : Les plus récentes données pour la Californie, l'État de New York et le Massachusetts sont celles de 2007.
Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

¹ Équivalent en dioxyde de carbone (CO₂).

1.2 Des actions qui ont porté fruit : le plus bas taux d'émission par habitant jamais observé au Québec

L'adoption, en 2006, du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques² et la création du Fonds vert ont constitué un véritable tournant dans la politique environnementale du Québec.

— Mis sur pied afin d'appuyer la réalisation de mesures favorisant le développement durable, le Fonds vert a permis de financer les 26 mesures du plan d'action qui se traduisent par des investissements d'environ 1,6 milliard de dollars de 2006 à 2012.

Or, les dernières données disponibles nous confirment que les efforts concertés des citoyens, des collectivités, des entreprises et du gouvernement en matière de lutte aux changements climatiques portent fruit.

Les émissions de GES ont diminué de 89,6 millions de tonnes en 2003 à 81,8 millions de tonnes en 2009, soit une baisse de 9 %.

Ainsi, les émissions québécoises de GES en 2009 ont atteint la barre des 2,5 % sous le niveau de 1990. Ce niveau d'émission correspond au plus bas taux par habitant jamais observé au Québec.

Un portrait des résultats du premier plan d'action sera présenté par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lors du dévoilement du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Des initiatives cohérentes pour atteindre nos objectifs

Avec une enveloppe d'environ 1,6 milliard de dollars, le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques a permis, jusqu'à maintenant, de soutenir partout au Québec, plus de 2 000 projets visant la réduction des émissions de GES et l'adaptation de la société québécoise aux conditions climatiques changeantes auxquelles elle devra faire face.

En plus du Plan d'action 2006-2012, le gouvernement du Québec a mis en place des initiatives complémentaires et coordonnées pour appuyer les orientations québécoises, soit :

- la Politique québécoise du transport collectif, en 2006;
- la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, en 2006;
- la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, en 2008;
- la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, en 2011;
- le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques, en 2011.

² MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques*, sur le site www.mddep.gouv.qc.ca.

2. DES ACTIONS QUI PERMETTRONT AU QUÉBEC DE MAINTENIR SON LEADERSHIP

Afin de maintenir son leadership, le Québec s'est doté d'une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES pour 2020, soit de les réduire à un niveau de 20 % sous celui de 1990. L'atteinte de cette cible nécessite de poursuivre sans relâche les efforts déjà déployés.

Dans ce contexte, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs rendra public prochainement le nouveau *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*. Ce plan prévoira des investissements de près de 2,7 milliards de dollars sur huit ans financés par :

- les revenus provenant de la création d'un marché du carbone au Québec;
- le prolongement de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles jusqu'en 2014.

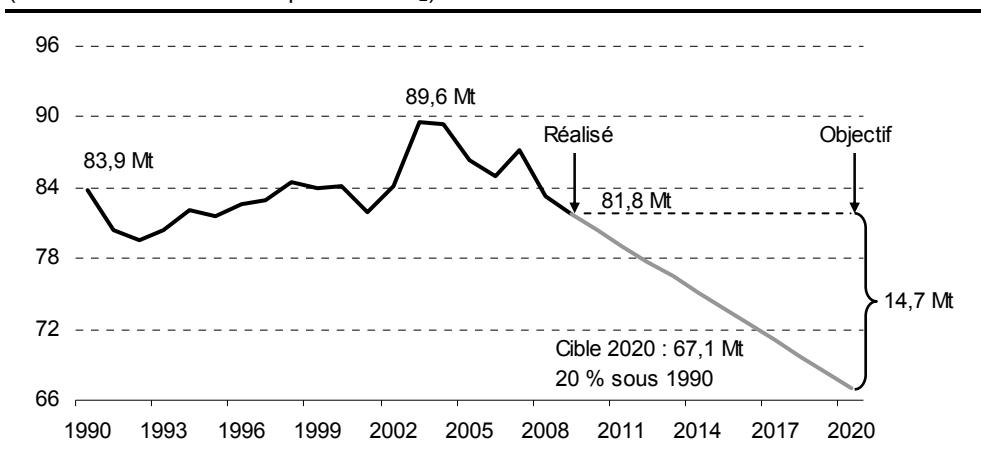
2.1 Une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES pour 2020

La cible de 20 % sous le niveau de 1990, adoptée par le Québec en novembre 2009, est une des cibles de réduction des émissions de GES les plus ambitieuses en Amérique du Nord.

Pour l'atteindre, les émissions de GES devront diminuer de 14,7 millions de tonnes par rapport à 2009, passant ainsi de 81,8 à 67,1 millions de tonnes (Mt), ce qui équivaudra à un niveau de 7,9 tonnes par habitant en 2020. À titre d'exemple, 1 million de tonnes équivaut aux émissions annuelles de plus de 220 000 automobiles.

GRAPHIQUE 2

Émissions annuelles de GES au Québec et cible fixée en 2020 (en millions de tonnes d'équivalent CO₂)



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

❑ Une cible qui implique la mobilisation de tous

Alors que le secteur industriel a grandement contribué aux résultats atteints par le Québec avec une baisse de 25,1 % entre 1990 et 2009, les émissions de GES provenant du secteur des transports ont augmenté de 29,6 % pendant la même période.

Or, ce secteur représente plus de 43 % des émissions de GES au Québec.

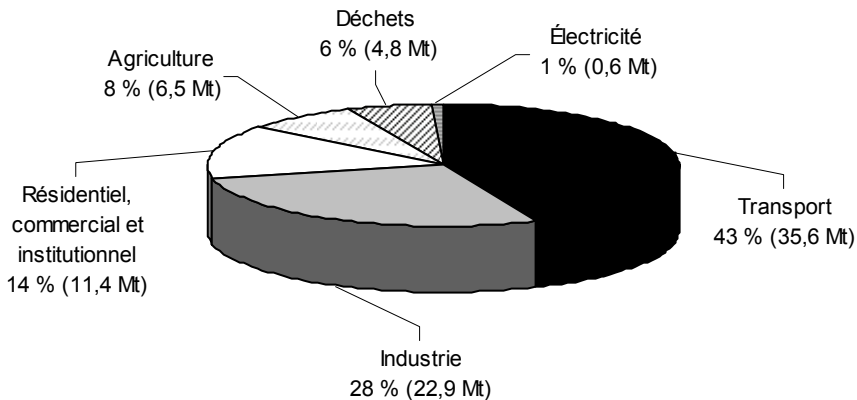
Le Plan d'action 2013-2020 devra donc tenir compte des défis particuliers de ce secteur, puisque sur les 35,6 millions de tonnes de CO₂ provenant des transports :

- 18,8 millions de tonnes sont émises par les automobiles et les camions légers (ex. : camionnettes, véhicules utilitaires sport et fourgonnettes);
- 8,2 millions de tonnes sont émises par les véhicules lourds (ex. : camions pour le transport des marchandises et autobus pour le transport des personnes).

Comme le transport est au cœur de notre quotidien, l'atteinte de notre objectif en 2020 passe donc inévitablement par la mobilisation de tous les Québécois.

GRAPHIQUE 3

Émissions de GES par secteur au Québec en 2009 (en pourcentage et en millions de tonnes de CO₂)



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2009 et leur évolution depuis 1990*, novembre 2011.

2.2 Création d'un marché du carbone au Québec

Le Québec s'est positionné en pionnier aux côtés de la Californie en annonçant, en décembre 2011, qu'il allait de l'avant avec la mise en place d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES.

Ce système conduira à l'émergence d'un nouveau marché du carbone en Amérique du Nord au sein de la Western Climate Initiative (WCI).

❑ **Fonctionnement du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES au Québec**

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES soutiendra l'atteinte des objectifs de réduction en fixant un plafond annuel sur les émissions totales. Ce plafond sera abaissé graduellement afin de parvenir à la cible fixée pour 2020.

Avec la mise en place de ce système, les entreprises devront détenir des droits d'émission de GES qui seront distribués sous forme d'attributions gratuites, par ventes aux enchères, ou une combinaison des deux.

- Les entreprises les plus performantes qui auront réduit leurs émissions en deçà de leurs droits pourront vendre l'excédent sur le marché du carbone, ce qui permettra de récupérer, en tout ou en partie, le coût de leurs investissements.
- Inversement, les entreprises qui émettront plus de GES que les droits qui leur sont alloués devront investir pour réduire leurs émissions. Sinon, elles devront notamment acheter des droits lors des enchères du gouvernement ou sur le marché du carbone.

❑ **Mise en œuvre du système au Québec**

Au Québec, l'application du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES se fera en deux grandes étapes, soit par la couverture des émissions provenant :

- des grands émetteurs industriels, ainsi que celles provenant du secteur de la production d'électricité à compter de 2013;
- de la combustion des carburants et des combustibles fossiles utilisés dans les secteurs des transports et des bâtiments à compter de 2015.

Le gouvernement du Québec tiendra jusqu'à quatre enchères par année pour vendre une partie des droits d'émission.

Les revenus de la vente des droits seront entièrement affectés au financement du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

❑ Le Québec prend sa place dans un marché en pleine émergence

Un marché du carbone donnera aux entreprises une plus grande flexibilité pour atteindre la cible de réduction. En effet, elles auront le choix d'investir dans des technologies vertes ou de se procurer des permis sur le marché.

De plus, l'association avec d'autres partenaires, comme la Californie, permettra d'élargir l'éventail des possibilités pour réduire les émissions de GES à un moindre coût.

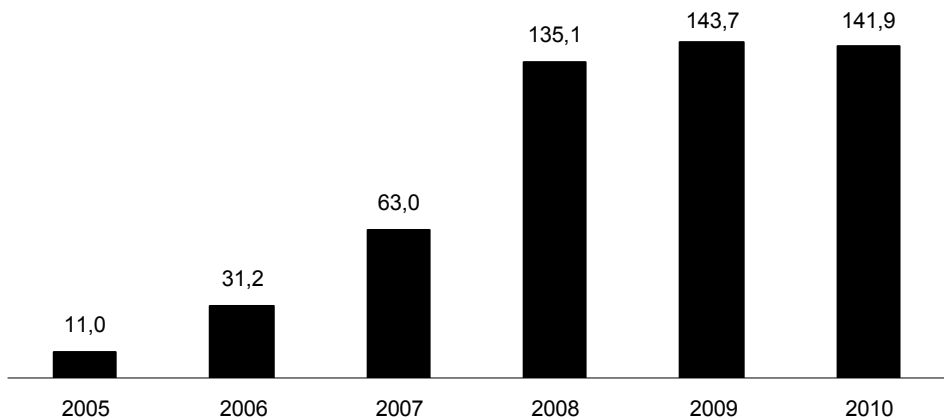
D'autre part, avec la mise en place d'un marché du carbone, le Québec pourra prendre sa place au sein d'un marché en pleine émergence, comme :

- en Europe, avec le système communautaire d'échange de quotas d'émission;
- aux États-Unis, avec la Regional Greenhouse Gas Initiative qui couvre les centrales électriques des États du Nord-Est.

Selon la Banque mondiale, la valeur des transactions à l'échelle planétaire est passée de 11 milliards à 142 milliards de dollars entre 2005 et 2010.

GRAPHIQUE 4

Revenus des marchés du carbone à l'échelle mondiale, de 2005 à 2010 (en milliards de dollars américains)



Source : Banque mondiale, *State and Trends of the Carbon Market 2011*, juin 2011.

2.3 Prolongement de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles

Depuis 2007, une redevance sur les carburants et les combustibles fossiles est prélevée auprès des distributeurs d'énergie.

Les revenus annuels de 200 millions de dollars de la redevance sont entièrement dédiés à la lutte aux changements climatiques dans le cadre du Plan d'action 2006-2012. À cet effet, il est actuellement prévu que la redevance s'appliquera jusqu'au 30 septembre 2013.

Afin d'assurer la transition des initiatives entre le premier plan d'action et le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le budget 2012-2013 prévoit que :

- la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2014;
- le taux applicable pour 2013 et 2014 demeurera au niveau fixé en 2012;
- la redevance sera ajustée pour 2013 et 2014 afin d'exempter les grands émetteurs industriels qui seront visés par le coût du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES.

Le gouvernement proposera les modifications législatives et réglementaires nécessaires pour donner suite à ces orientations.

Ainsi, entre le 1^{er} octobre 2013 et le 31 décembre 2014, la redevance servira au financement des initiatives ciblées dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

2.4 Près de 2,7 milliards de dollars sur huit ans pour la lutte aux changements climatiques

Le budget 2012-2013 prévoit que près de 2,7 milliards de dollars seront consacrés à la lutte aux changements climatiques entre 2013 et 2020, soit :

- 2,4 milliards de dollars qui proviendront de la vente de permis dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES;
- 220 millions de dollars qui proviendront du prolongement de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles.

L'ensemble de ces revenus sera affecté aux initiatives prévues dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

TABLEAU 1

Revenus prévus pour le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total	
						5 ans	D'ici 2020
Marché du carbone	10	30	120	425	425	1 010	2 445
Prolongement de la redevance	—	90 ⁽¹⁾	130	—	—	220	220
TOTAL	10	120	250	425	425	1 230	2 665

(1) Jusqu'en septembre 2013, les revenus de la redevance seront affectés au financement du Plan d'action 2006-2012.

☐ Une approche prudente

Comme le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES s'appuie sur les principes de la bourse, le prix des permis vendus aux enchères pourra varier en fonction de l'offre et de la demande.

À cette fin, les revenus sont estimés à partir du prix prévu au Règlement sur le plafonnement et l'échange de droits d'émission de GES³, soit 10 \$ la tonne de GES pour la première année.

Le gouvernement du Québec s'engage à en affecter la totalité pour bonifier des actions existantes ou pour mettre en place de nouvelles mesures pour faire face aux changements climatiques.

³ Le règlement prévoit que le prix de départ pour la première année est de 10 \$ la tonne de GES. Ce prix est majoré de 5 % annuellement, plus l'inflation pour les années subséquentes.

Transition entre le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques et le Plan d'action 2013-2020

La mise en place du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES et le prolongement de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles permettront d'effectuer une transition des efforts engagés dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 vers ceux du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Cette transition assurera un financement stable dédié à la lutte aux changements climatiques, permettant ainsi la continuité des actions.

Des revenus plus importants provenant du marché du carbone sont prévus à partir de 2015, soit au moment où les secteurs des transports et des bâtiments seront assujettis au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES. Les revenus permettant de financer les plans d'action passeront graduellement de 200 millions de dollars en 2011-2012 à 425 millions de dollars en 2015-2016.

Transition entre les plans d'action 2006-2012 et 2013-2020 (en millions de dollars)

	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
Revenus affectés au Plan d'action 2006-2012 ⁽¹⁾	200	195	90	—	—	—
Revenus affectés au Plan d'action 2013-2020 ⁽²⁾	—	10	120	250	425	425
TOTAL	200	205	210	250	425	425

(1) Jusqu'en septembre 2013, les revenus de la redevance servent au financement du Plan d'action 2006-2012.

(2) Entre octobre 2013 et décembre 2014, les revenus de la redevance serviront au financement du Plan d'action 2013-2020.

3. UN NOUVEAU PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR 2013-2020

Les initiatives du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques viseront à réaliser les objectifs québécois de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. À cet effet, le budget 2012-2013 prévoit des investissements totaux de 2 665 millions de dollars d'ici 2020, soit :

- 1 645 millions de dollars pour soutenir l'action des citoyens;
- 158 millions de dollars pour créer des partenariats avec les collectivités et la société civile;
- 610 millions de dollars pour appuyer des entreprises innovantes;
- 200 millions de dollars pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques;
- 53 millions de dollars pour des partenariats, la coopération internationale, la gestion et la reddition de compte.

Alors que le budget 2012-2013 présente les grandes orientations, le détail complet du Plan d'action 2013-2020 sera dévoilé prochainement par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les orientations retenues s'inspireront de l'expérience du premier plan d'action afin de poursuivre les interventions les plus efficaces tout en instaurant de nouvelles mesures.

Tout au long de la mise en œuvre du nouveau plan d'action, une reddition de compte rigoureuse et transparente sera réalisée. À cet égard, le Plan d'action 2013-2020 fera l'objet d'une révision à mi-parcours afin de s'assurer de l'efficacité des différentes mesures et d'optimiser l'utilisation des fonds disponibles en vue d'atteindre les objectifs.

TABLEAU 2

Investissements prévus dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (en millions de dollars)

	D'ici 2020
Soutenir l'action des citoyens	1 644,5
Créer des partenariats avec les collectivités et la société civile	157,5
Appuyer des entreprises innovantes	610,0
Favoriser l'adaptation de la société québécoise aux changements climatiques	200,0
Partenariats, coopération internationale, gestion et reddition de compte	53,0
TOTAL	2 665,0

TABLEAU 3

**Investissements prévus pour appuyer le Plan d'action 2013-2020
sur les changements climatiques**
(en millions de dollars)

	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	Total	
						5 ans	D'ici 2020
Soutenir l'action des citoyens	7,1	78,6	164,6	260,9	260,9	772,1	1 644,5
Appui au transport collectif et alternatif	6,7	70,0	145,0	234,7	248,7	705,1	1 536,7
Émergence de bâtiments résidentiels verts	0,4	2,5	7,0	10,8	10,8	31,5	67,8
Verdissement du parc automobile québécois	—	6,1	12,6	15,4	1,4	35,5	40,0
Créer des partenariats avec les collectivités et la société civile	0,6	5,8	15,6	25,3	25,3	72,6	157,5
Aménagement durable du territoire	0,3	3,8	8,0	13,6	13,6	39,3	85,0
Mobilisation de tous les acteurs de la société québécoise dans l'action	0,3	2,0	7,6	11,7	11,7	33,3	72,5
Appuyer les entreprises innovantes	1,5	22,6	47,5	98,6	98,6	268,8	610,0
Efficacité énergétique, recours à des énergies moins émettrices, implantation et mise à niveau des procédés et des pratiques	0,8	9,5	19,6	33,5	33,5	96,9	210,0
Développement des bioénergies	0,2	2,3	4,7	8,0	8,0	23,2	50,0
Innovation, recherche, développement et démonstration de technologies vertes	0,1	1,8	3,8	6,4	6,4	18,5	40,0
Amélioration de la performance environnementale du transport des marchandises	—	3,0	6,3	19,2	19,2	47,7	115,0
Soutien à l'intermodalité et à la logistique dans les transports	—	0,9	2,8	14,0	14,0	31,7	85,0
Émergence de bâtiments commerciaux verts	0,4	5,1	10,3	17,5	17,5	50,8	110,0
Favoriser l'adaptation de la société québécoise aux changements climatiques	0,6	10,0	18,7	31,6	31,6	92,5	200,0
Réduction des risques pour les citoyens, les entreprises et leurs milieux de vie	0,1	2,1	4,1	6,9	6,9	20,1	43,7
Adaptation aux changements climatiques dans l'administration publique	0,1	1,9	2,8	4,7	4,7	14,2	30,0
Implication des collectivités en matière de prévention	0,2	3,1	6,2	10,5	10,5	30,5	65,7
Connaissances et savoir-faire	0,2	2,9	5,6	9,5	9,5	27,7	60,6
Partenariats, coopération internationale, gestion et reddition de compte	0,2	3,0	3,6	8,6	8,6	24,0	53,0
TOTAL	10,0	120,0	250,0	425,0	425,0	1 230,0	2 665,0

❑ Une hausse de 70 % des investissements pour la lutte aux changements climatiques

Alors que le Plan d'action 2006-2012 prévoyait des investissements totalisant près de 1,6 milliard de dollars, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques permettra de consacrer 2,7 milliards de dollars d'ici 2020 à la lutte aux changements climatiques, soit 70 % de plus.

❑ Deux tiers des investissements dans le secteur des transports

Afin d'appuyer les réductions importantes qui devront être réalisées dans le secteur des transports, le budget 2012-2013 prévoit que, pour chaque dollar provenant de la vente des droits d'émission et du prolongement de la redevance :

- 2/3 des revenus financeront des mesures qui permettront de réduire les émissions de GES dans le secteur des transports dont celles qui visent le transport collectif et alternatif;
- 1/3 des revenus financeront des mesures couvrant les autres secteurs comme le secteur industriel et celui des bâtiments.

À cet effet, le gouvernement proposera les modifications législatives et réglementaires nécessaires pour donner suite à ces orientations.

TABLEAU 4

Répartition des investissements entre le transport et les autres mesures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (en millions de dollars)

	D'ici 2020	(en %)
Transport		
Transport collectif et alternatif	1 536,7	57,7
Autres initiatives de réduction des émissions de GES (personnes, marchandises, etc.)	240,0	9,0
Sous-total – Transport	1 776,7	66,7
Autres mesures du plan d'action	888,3	33,3
TOTAL	2 665,0	100,0

Actions complémentaires pour la lutte aux changements climatiques

En plus des investissements qui seront financés par le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le budget 2012-2013 présente d'autres initiatives complémentaires pour la lutte aux changements climatiques. Ces mesures, qui totaliseront plus de 144 millions de dollars, sont présentées en détail dans la section G du Plan budgétaire et dans le fascicule *Le Québec, ses municipalités, ses régions – Pour un partenariat dans le développement* du budget 2012-2013.

Soutien à l'aménagement de ceintures vertes

Un apport financier de 60 millions de dollars sur cinq ans du gouvernement soutiendra les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec dans leur projet d'aménagement d'une ceinture verte sur leur territoire. Cette ceinture vise à contrôler l'étalement urbain, à mettre en valeur les milieux naturel et humain ainsi qu'à assurer la préservation de la biodiversité.

Bonification du programme Rénoclimat

Une hausse de l'aide financière versée par le Québec dans le cadre du programme Rénoclimat permettra de soutenir l'amélioration de la performance énergétique des résidences par des travaux tels que l'isolation des murs et le changement des systèmes de chauffage. Les bonifications apportées représentent 34,1 millions de dollars sur trois ans.

Nouveau fonds de 100 millions de dollars pour le développement des technologies propres

Une participation gouvernementale de 50 millions de dollars dans le Fonds Cycle Capital III de Cycle Capital Management appuiera le développement de technologies propres par l'injection de capital de risque dans des projets novateurs.

Investissements additionnels de 144 millions de dollars

Au total, ces mesures représentent des investissements additionnels de plus de 144 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la lutte aux changements climatiques.

3.1 Soutenir l'action des citoyens

La lutte aux changements climatiques passe inévitablement par la participation de tous les citoyens. L'ensemble des petits gestes posés au quotidien contribue à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES.

Par exemple, en utilisant davantage le transport collectif, en modifiant nos comportements de conduite ou en améliorant l'efficacité énergétique de nos maisons, nous réduirons notre dépendance au pétrole, ce qui se traduira par des économies et des effets durables sur les changements climatiques.

Afin de soutenir les actions des citoyens, le budget 2012-2013 prévoit que le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques inclura des investissements totaux de 1 645 millions de dollars sur la durée du plan, soit :

- 1 537 millions de dollars pour appuyer le transport collectif et alternatif;
- 68 millions de dollars pour favoriser l'émergence de bâtiments verts dans le secteur résidentiel;
- 40 millions de dollars pour verdir le parc automobile québécois.

TABLEAU 5

Investissements prévus pour soutenir l'action des citoyens (en millions de dollars)

	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	Total	
						5 ans	D'ici 2020
Appui au transport collectif et alternatif	6,7	70,0	145,0	234,7	248,7	705,1	1 536,7
Émergence de bâtiments verts dans le secteur résidentiel	0,4	2,5	7,0	10,8	10,8	31,5	67,8
Verdissement du parc automobile québécois	—	6,1	12,6	15,4	1,4	35,5	40,0
TOTAL	7,1	78,6	164,6	260,9	260,9	772,1	1 644,5

□ Appuyer le transport collectif et alternatif

■ Consolidation du financement

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement pose un premier jalon pour assurer le financement de ses ambitions futures concernant le maintien et le développement des infrastructures et des services de transport collectif et alternatif.

En effet, le gouvernement investira les deux tiers des revenus provenant du marché du carbone et de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles pour des initiatives en transport, incluant le transport collectif et alternatif.

Ainsi, il est prévu qu'au cours des cinq prochaines années, 820 millions de dollars seront versés pour ces initiatives. De cette somme, 705 millions de dollars seront affectés au transport collectif et alternatif, soit un peu plus de 85 % des revenus totaux affectés au secteur des transports.

TABLEAU 6

Répartition des revenus du marché du carbone et de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (en millions de dollars)

	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	Total	
						5 ans	D'ici 2020
Mesures pour le transport (2/3 des revenus)							
Transport collectif et alternatif	6,7	70,0	145,0	234,7	248,7	705,1	1 536,7
Autres initiatives de réduction des émissions de GES	—	10,0	21,7	48,6	34,6	114,9	240,0
Sous-total – Transport	6,7	80,0	166,7	283,3	283,3	820,0	1 776,7
Autres mesures du Plan d'action 2013-2020 (1/3 des revenus)	3,3	40,0	83,3	141,7	141,7	410,0	888,3
TOTAL	10,0	120,0	250,0	425,0	425,0	1 230,0	2 665,0

Les revenus provenant du marché du carbone et de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles constitueront une source de financement à long terme des programmes d'aide financière en transport collectif et alternatif.

À terme, l'enveloppe de 130 millions de dollars provenant du Fonds vert qui y est actuellement consacrée atteindra presque le double. En effet, les revenus affectés à ces programmes croîtront en moyenne de 13,9 % par année entre 2011-2012 et 2016-2017 pour atteindre près de 250 millions de dollars, permettant notamment de financer la continuité des mesures et des investissements engagés en transport collectif et alternatif.

TABLEAU 7

Revenus affectés au transport collectif et alternatif en vertu des plans d'action sur les changements climatiques

(en millions de dollars)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Plan d'action 2006-2012	130,0	130,0	65,0	—	—	—
Plan d'action 2013-2020	—	6,7	70,0	145,0	234,7	248,7
TOTAL	130,0	136,7	135,0	145,0	234,7	248,7

■ **Le transport collectif : un outil de développement économique, social et durable**

L'utilisation des revenus du marché du carbone pour assurer le financement à long terme des programmes d'aide au transport collectif est motivée par la volonté du gouvernement d'améliorer ce type de service. De par ses dimensions économiques, sociales et environnementales, le développement du transport collectif constitue une priorité du gouvernement.

Un système de transport collectif accessible et efficace est un outil de développement majeur pour le Québec et les municipalités. L'utilisation du transport collectif :

- augmente la mobilité de l'ensemble de la population;
- réduit l'achalandage du réseau routier, accélérant ainsi le transport des personnes et des biens.

L'appui aux réseaux de transport collectif s'inscrit également dans la volonté du gouvernement de réduire les émissions de GES et confirme son engagement envers le développement durable.

De plus, le déploiement des réseaux de transport collectif aide les municipalités à mieux planifier l'aménagement de leur territoire en densifiant les zones résidentielles. Les municipalités sont alors en mesure d'offrir des milieux de vie adaptés aux besoins de leurs citoyens.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a instauré, en juin 2006, la Politique québécoise du transport collectif (PQTC).

■ La Politique québécoise du transport collectif : un franc succès

La PQTC avait comme objectif principal d'accroître l'utilisation du transport collectif partout au Québec, tant dans les milieux urbains que ruraux.

Plus spécifiquement, le gouvernement s'était donné pour objectif, en 2006, d'augmenter l'achalandage du transport en commun de 8 % d'ici 2012. Pour y parvenir, le gouvernement a misé sur l'amélioration de l'offre de service en s'appuyant sur les initiatives suivantes :

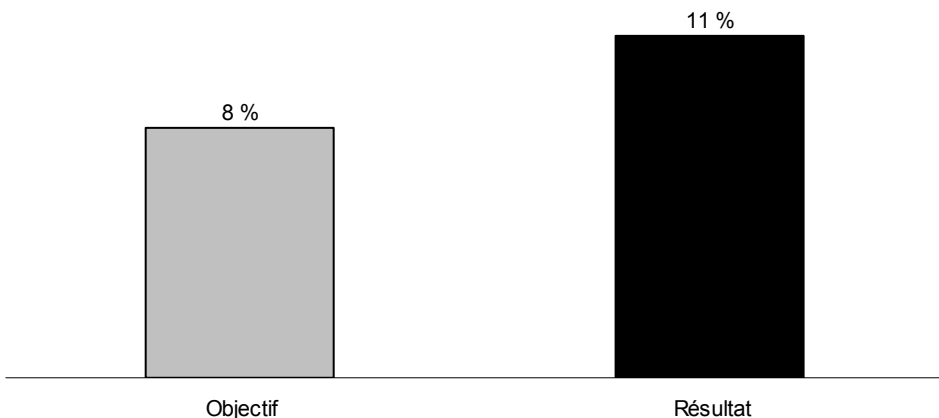
- le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;
- le Programme d'aide aux immobilisations en transport commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);
- l'attribution d'un financement annuel de 130 millions de dollars provenant du Fonds vert, soit 780 millions de dollars sur six ans.

La PQTC venait à échéance en 2011, mais les programmes qui en découlent ont été reconduits jusqu'au 31 décembre 2012.

Selon les estimations préliminaires de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la croissance de l'achalandage du transport en commun a dépassé l'objectif initial de 8 % pour atteindre 11 % à la fin de 2011. Ces résultats dépassent largement les objectifs de la PQTC. Il s'agit d'un franc succès.

GRAPHIQUE 5

Hausse de l'achalandage en vertu de la politique québécoise du transport collectif (en pourcentage)



Source : Association du transport urbain du Québec.

En termes concrets, l'objectif de la PQTC en matière d'achalandage était de passer de 510 millions à 550 millions de déplacements d'ici 2012, soit une augmentation de 8 % sur l'ensemble des réseaux de transport en commun du Québec (train, métro, autobus). Or, selon les estimations de l'ATUQ, ces déplacements se sont finalement élevés à environ 566 millions de déplacements par année en 2011, soit une croissance de 11 %.

Par ailleurs, de 2007-2008 à 2011-2012, dans le cadre de la PQTC, le gouvernement a investi plus de 4,4 milliards de dollars en transport collectif et alternatif, soit 2,5 milliards de dollars en infrastructures et 1,9 milliard de dollars en aide au fonctionnement.

TABLEAU 8

Aide au fonctionnement et investissements en matière de transport collectif issus de la PQTC
(en millions de dollars)

	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	Total
Investissements en infrastructure (Plan québécois des infrastructures et SOFIL)	327,0	292,6	568,0	609,4	703,5	2 500,5
Aide au fonctionnement (programmes du ministère des Transports et autres initiatives)	299,2	310,9	396,7	466,4	461,5	1 934,7
TOTAL	626,2	603,5	964,7	1 075,8	1 165,0	4 435,2

Sources : Ministère des Transports du Québec et ministère des Finances du Québec.

Les actions de la PQTC ont bénéficié à l'ensemble des régions du Québec. À ce jour, la politique a notamment contribué à :

- l'achat de 1 455 autobus urbains, l'adaptation de 444 taxis pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant, ainsi que la réalisation de 55 liens piétonniers ou cyclables et de 181 kilomètres de voies cyclables (ensemble du Québec);
- l'achat de 160 voitures de trains et de 20 locomotives bimodes (région de Montréal);
- la mise en place de deux lignes de métrobus supplémentaires et d'un centre d'entretien pour les autobus articulés, ainsi que l'acquisition de 67 autobus articulés pour rendre les lignes métrobus plus performantes (région de la Capitale Nationale).

De plus, certaines mesures annoncées dans le cadre de la PQTC contribueront au développement du transport collectif dans les années à venir, par exemple :

- le remplacement de 468 voitures de métro et les travaux du train de l'Est (région de Montréal, en cours de réalisation);
- l'implantation du Rapibus (région de l'Outaouais, démarrage prévu en 2013).

Compte tenu du succès obtenu par la PQTC, le ministre des Transports entreprendra, d'ici quelques mois, une consultation auprès de ses partenaires dans le but d'instaurer une nouvelle politique de transport collectif et d'en assurer le financement.

Cette nouvelle politique fixera des objectifs à long terme ambitieux qui viendront appuyer l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de GES.

Favoriser l'émergence de bâtiments verts dans le secteur résidentiel

Au Québec, environ 300 000 ménages utilisent encore l'énergie fossile pour leur chauffage. La conversion de ces systèmes offre un bon potentiel de réduction des émissions de GES. De plus, des gains supplémentaires en efficacité énergétique peuvent encore être réalisés afin de réduire les besoins en énergie des résidences et de permettre ainsi aux Québécois de faire des économies substantielles.

Le Plan d'action 2013-2020 appuiera financièrement les ménages qui souhaitent :

- convertir leur système de chauffage pour utiliser une énergie renouvelable;
- investir dans l'efficacité énergétique de leurs résidences.

Ces actions seront complétées par l'introduction de nouvelles normes du bâtiment visant à favoriser la construction de maisons plus efficaces au plan énergétique.

D'ici 2020, 68 millions de dollars seront investis pour favoriser l'émergence de bâtiments verts dans le secteur résidentiel.

Verdir le parc automobile québécois

Le parc automobile québécois est un des plus écoénergétiques en Amérique du Nord. Toutefois, les automobiles génèrent une part importante des émissions de GES au Québec. Afin de contribuer à améliorer la consommation énergétique du parc automobile québécois, les investissements du Plan d'action 2013-2020 couvriront notamment :

- l'acquisition d'un véhicule électrique, en accordant un rabais lors de l'achat;
- la mise en œuvre du Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles (PIEVA) annoncé en décembre 2011;
- l'adoption de nouvelles normes d'émission des véhicules automobiles au-delà de 2017.

D'ici 2020, 40 millions de dollars seront investis pour verdir le parc automobile québécois.

3.2 Créer des partenariats avec les collectivités et la société civile

Les collectivités sont des partenaires privilégiés du gouvernement dans la lutte aux changements climatiques, puisque la majorité des interventions se concrétiseront en territoire urbanisé.

De même, les organisations non gouvernementales québécoises jouent un rôle prépondérant en matière de lutte aux changements climatiques. Par leurs actions et leur engagement, ces organisations contribuent à mobiliser la population québécoise sur les gestes à poser afin de réduire notre empreinte carbone.

Afin de poursuivre le développement de partenariats avec les collectivités et la société civile, le budget 2012-2013 prévoit des investissements de 158 millions de dollars d'ici 2020 dans le cadre du Plan d'action 2013-2020, soit :

- 85 millions de dollars pour favoriser un aménagement durable du territoire;
- 73 millions de dollars pour mobiliser les acteurs québécois dans l'action.

TABLERAU 9

Investissements prévus pour créer des partenariats avec les collectivités et la société civile

(en millions de dollars)

	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	Total	
						5 ans	D'ici 2020
Aménagement durable du territoire	0,3	3,8	8,0	13,6	13,6	39,3	85,0
Mobilisation de tous les acteurs de la société québécoise dans l'action	0,3	2,0	7,6	11,7	11,7	33,3	72,5
TOTAL	0,6	5,8	15,6	25,3	25,3	72,6	157,5

Favoriser un aménagement durable du territoire

Une approche intégrée en planification des transports et d'aménagement du territoire est essentielle si l'on souhaite développer des solutions de rechange aux déplacements en auto-solo et réduire les distances à parcourir pour les citoyens.

Il est nécessaire de contrôler l'étalement urbain en consolidant les zones urbaines existantes, en densifiant les secteurs centraux, en incitant une plus grande mixité des fonctions dans les quartiers (commerces, résidences, lieux de travail), et en assurant une meilleure planification des infrastructures de transport collectif.

Ainsi, pour stimuler les bonnes pratiques et l'innovation en aménagement du territoire, le Plan d'action 2013-2020 appuiera notamment :

- les initiatives municipales de réduction des émissions de GES;
- les initiatives novatrices en matière d'urbanisme telles que le développement d'écoquartiers.

D'ici 2020, 85 millions de dollars seront investis pour favoriser un aménagement durable du territoire.

☐ Mobiliser tous les acteurs de la société québécoise dans l'action

Le défi des changements climatiques, envers lequel le Québec entend maintenir sa position de leader, ne pourra être relevé qu'avec la participation active des citoyens. La mobilisation de l'ensemble de la population et de tous les acteurs de la société québécoise passe par une meilleure compréhension des enjeux liés aux changements climatiques et des moyens pour y faire face.

Si l'on se fie aux initiatives telles que Défi Climat⁴ et à la croissance de l'achalandage du transport en commun au Québec, on peut constater que plusieurs citoyens se sont mis à la tâche. Le défi sera donc de généraliser cette mobilisation citoyenne à l'ensemble de la population.

Dans cette perspective, le Plan d'action 2013-2020 soutiendra notamment :

- la diffusion des connaissances, ainsi que des outils et des programmes qui seront mis à la disposition des citoyens, des organisations, des entreprises et des municipalités pour s'informer et adopter de meilleures pratiques pour réduire les émissions de GES;
- l'expertise et l'action des partenaires non gouvernementaux dans la réalisation de projets visant à susciter des changements de comportement et à mettre en œuvre des solutions de réduction des émissions de GES.

D'ici 2020, 73 millions de dollars seront investis pour mobiliser tous les acteurs de la société québécoise dans la réduction des émissions de GES.

⁴ Défi Climat est un programme qui invite les citoyens à réduire leurs émissions de GES en s'engageant à modifier leurs habitudes de vie et de déplacement. Pour les aider, une vingtaine de gestes simples et concrets leur sont proposés.

3.3 Appuyer des entreprises innovantes

Pour la grande majorité des entreprises, la réduction des émissions de GES est synonyme d'économie d'énergie. Ceci se traduit par une diminution de leurs frais d'exploitation et une amélioration de leur compétitivité. Au-delà de ces gains importants s'offrent des perspectives de développement industriel, entre autres, au chapitre des technologies propres, de l'efficacité énergétique, de la fabrication de matériel de transport et du développement de bâtiments verts.

Afin d'appuyer les entreprises du Québec dans leur virage vert, le Plan d'action 2013-2020 prévoit des investissements de 610 millions de dollars d'ici 2020, soit :

- 210 millions de dollars pour le soutien de l'efficacité énergétique, le recours à des sources d'énergie moins émettrices, ainsi que l'implantation et la mise à niveau des procédés et des pratiques afin de réduire les émissions de GES dans les entreprises;
- 50 millions de dollars pour le développement de la filière des bioénergies;
- 40 millions de dollars pour l'innovation, la recherche, ainsi que le développement et la démonstration de technologies vertes visant la réduction des émissions de GES;
- 115 millions de dollars pour l'amélioration de la performance environnementale du transport des marchandises;
- 85 millions de dollars pour le soutien à l'intermodalité et à la logistique dans les transports;
- 110 millions de dollars pour l'émergence de bâtiments commerciaux verts.

TABLEAU 10

Investissements prévus pour appuyer des entreprises innovantes afin de réduire les émissions de GES

(en millions de dollars)

	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	Total	
						5 ans	D'ici 2020
Efficacité énergétique, recours à des énergies moins émettrices, implantation et mise à niveau des procédés et des pratiques	0,8	9,5	19,6	33,5	33,5	96,9	210,0
Développement des bioénergies	0,2	2,3	4,7	8,0	8,0	23,2	50,0
Innovation, recherche, développement et démonstration de technologies vertes	0,1	1,8	3,8	6,4	6,4	18,5	40,0
Amélioration de la performance environnementale du transport des marchandises	—	3,0	6,3	19,2	19,2	47,7	115,0
Soutien à l'intermodalité et à la logistique dans les transports	—	0,9	2,8	14,0	14,0	31,7	85,0
Émergence de bâtiments commerciaux verts	0,4	5,1	10,3	17,5	17,5	50,8	110,0
TOTAL	1,5	22,6	47,5	98,6	98,6	268,8	610,0

❑ Aider les entreprises en soutenant l'efficacité énergétique, le recours à des sources d'énergie moins émettrices, ainsi que l'implantation et l'amélioration des procédés et des pratiques favorisant la réduction des émissions de GES

Les besoins en énergie engendrent des dépenses importantes pour les entreprises québécoises, qu'il s'agisse des grands émetteurs industriels ou encore des PME. Leur rentabilité et leur compétitivité peuvent même être compromises lorsque les prix de l'énergie augmentent.

Ces entreprises peuvent réduire significativement leurs émissions de GES et leurs frais d'exploitation en améliorant leur efficacité énergétique, en se tournant vers l'utilisation de sources d'énergie moins émettrices ou vers des procédés et des pratiques plus efficaces.

Dans ce contexte, une entrée unique sera mise en place afin de permettre aux entreprises d'obtenir un soutien sous forme de contribution non remboursable ou de garantie de prêts pour :

- réduire les émissions de GES par l'implantation ou l'amélioration des procédés et des pratiques;
- améliorer l'efficacité énergétique et appuyer la conversion du mazout lourd et d'autres énergies fossiles vers des sources d'énergie moins émettrices de GES;
- réduire les émissions de GES en agriculture par des pratiques agricoles plus efficaces.

D'ici 2020, 210 millions de dollars seront investis pour aider les entreprises à réduire leurs émissions de GES. De ce montant, 80 millions de dollars seront accordés au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, 120 millions de dollars au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et 10 millions de dollars au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

❑ Favoriser le développement de la filière des bioénergies

Depuis quelques années, on observe au Québec un intérêt grandissant envers le développement de la filière des bioénergies (biocarburants, biogaz et biocombustibles). Celles-ci sont des énergies produites à partir de matières renouvelables d'origine organique comme les matières résiduelles urbaines, industrielles, forestières ou agricoles.

Le développement de la filière des bioénergies sera également soutenu par le Plan d'action 2013-2020 dans la mesure où il permettra de réduire les émissions de GES, et ce, dans les différents secteurs d'activités.

D'ici 2020, 50 millions de dollars seront accordés au ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour favoriser la production, l'approvisionnement ainsi que l'utilisation des bioénergies au Québec.

❑ **Soutenir l'innovation, la recherche ainsi que le développement et la démonstration de technologies vertes visant la réduction des émissions de GES**

Le Québec dispose d'un éventail de programmes et de mesures pour appuyer les technologies au cours des différentes phases de la chaîne d'innovation. Des efforts supplémentaires devront être déployés sur le plan de la commercialisation puisque plusieurs technologies québécoises n'arrivent souvent pas à franchir cette étape.

Ainsi, le Plan d'action 2013-2020 épaulera financièrement non seulement la recherche et l'innovation, mais également la commercialisation des technologies les plus prometteuses, en ce qui a trait :

- à l'utilisation de sources d'énergie émergentes et à l'amélioration de l'efficacité énergétique;
- à l'amélioration et au développement des procédés et technologies vertes pour réduire les émissions de GES.

D'ici 2020, 40 millions de dollars seront investis pour soutenir l'innovation, la recherche ainsi que le développement et la démonstration visant la réduction des émissions de GES. De ce montant, 30 millions de dollars seront accordés au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et 10 millions de dollars au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

❑ **Améliorer la performance environnementale du transport des marchandises**

Le transport des marchandises est un pilier essentiel de notre économie, notamment afin que nos produits puissent parvenir jusqu'aux consommateurs d'ici et d'ailleurs. Or, les émissions de GES provenant du transport des marchandises augmentent constamment depuis 1990. L'application des plus récentes innovations technologiques permettra de réaliser des gains importants dans ce secteur.

Le Plan d'action 2013-2020 visera notamment les camions destinés au transport routier des marchandises, mais aussi les camions urbains utilisés, par exemple, pour la collecte des matières résiduelles ou les livraisons. Ceci pourra se traduire par :

- l'acquisition d'équipement réduisant la consommation de carburant (ex. : déflecteurs d'air);
- la conversion des véhicules lourds à une autre source de carburant (ex. : gaz naturel liquéfié, électricité et hybridation diesel-électricité).

Des initiatives seront également poursuivies pour accroître la performance énergétique du transport des marchandises dans les secteurs ferroviaires, maritimes et aériens.

D'ici 2020, 115 millions de dollars seront investis pour améliorer la performance environnementale du transport des marchandises.

❑ **Soutenir l'intermodalité et la logistique dans les transports**

La combinaison et l'utilisation optimale de différents modes de transport pour assurer le transport des personnes et des marchandises sur le territoire peuvent engendrer d'importantes réductions des émissions de GES.

Les réseaux ferroviaires et maritimes peuvent ainsi se substituer avantageusement au camionnage et à l'utilisation de l'automobile sur certains tronçons en réduisant les distances à parcourir ou encore la quantité de carburant consommée.

Le Plan d'action 2013-2020 favorisera notamment le soutien :

- de projets intermodaux qui généreront des réductions des émissions de GES tout en améliorant les axes de transport durable au Québec;
- d'initiatives visant l'optimisation des activités de transport des marchandises afin qu'elles profitent à l'ensemble des utilisateurs de la chaîne logistique.

D'ici 2020, 85 millions de dollars seront investis pour soutenir l'intermodalité et la logistique dans les transports.

❑ **Favoriser l'émergence de bâtiments verts dans le secteur commercial**

Les bâtiments commerciaux sont au cœur des activités socioéconomiques de notre société et y jouent un rôle primordial. Toutefois, depuis 1990, leurs émissions de GES augmentent au même rythme que leur développement.

Avec le Plan d'action 2013-2020, le gouvernement souhaite poursuivre ses efforts afin de favoriser l'émergence de bâtiments verts au Québec par :

- le recours aux sources d'énergie renouvelables telles que la géothermie, l'énergie solaire et l'électricité;
- la conversion des systèmes de chauffage au mazout vers des sources d'énergie propres;
- l'installation de systèmes réfrigérants produisant moins d'émissions de GES;
- l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle en appui aux recommandations du Rapport du groupe de travail visant à favoriser une utilisation accrue du bois dans la construction (rapport Beaulieu), dont la mise en place a été annoncée dans le cadre du budget 2011-2012⁵.

De plus, ces initiatives seront notamment complétées par de nouvelles normes favorisant la construction de bâtiments plus efficaces et peu émetteurs de carbone.

D'ici 2020, 110 millions de dollars seront investis pour favoriser l'émergence de bâtiments verts dans le secteur commercial.

⁵ Ces mesures sont présentées à la section 3.2 du fascicule *Le Québec et ses ressources naturelles – Pour en tirer le plein potentiel* du budget 2012-2013.

CONCLUSION

Le Québec est devenu un véritable leader dans la lutte aux changements climatiques. En effet, un ensemble d'initiatives ont été mises en place aux cours des dernières années afin de réduire les émissions de GES et faciliter l'adaptation de l'ensemble de la société québécoise aux conditions climatiques changeantes auxquelles elle devra faire face.

Afin de soutenir l'atteinte de la cible de 2020, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dévoilera prochainement le *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* qui prévoira des investissements totalisant près de 2,7 milliards de dollars. Le financement de ces investissements s'appuiera sur les revenus provenant du marché du carbone et le prolongement de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles.

Le Québec continuera, par ailleurs, à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires nord-américains et internationaux afin de promouvoir la prise en compte des changements climatiques dans les politiques publiques et de faire valoir l'expertise québécoise en matière de technologies vertes.

De plus, le gouvernement apportera une attention particulière au développement de l'expertise en changements climatiques, ainsi qu'au suivi de l'efficacité des politiques publiques afin d'accompagner les entreprises et les citoyens dans leurs actions de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. À cet égard, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dévoilera également la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques au cours des prochains mois.

Enfin, une reddition de compte rigoureuse et transparente sera effectuée tout au long de la mise en œuvre du plan d'action afin de s'assurer de l'efficacité des différentes mesures et d'optimiser l'utilisation des fonds disponibles en vue de l'atteinte de nos objectifs.

